

# **Règlement Intérieur de l'association : Tours Poker Club**

Version 1.8 du 01 septembre 2017

## **Article 1 : Entrée en vigueur et modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date de création de l'association Tours Poker Club et s'appliquera jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision de l'Assemblée Générale de l'association. Il complète et précise les statuts de l'association.

## **Article 2 : Champs d'application du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association sans exclusion.

## **Article 3 : Composition**

L'association est composée :

- De son Conseil d'Administration.
- De ses membres adhérents.
- De ses membres d'honneur.

## **Article 4 : Conseil d'Administration**

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration est composé : d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, éventuellement complété par un vice secrétaire et un vice trésorier.

Le conseil d'Administration représente l'association auprès des pouvoirs publics et des partenaires.

## **Article 5 : Procédure d'adhésion à l'association**

Le candidat adhérent doit avoir au moins 18 ans.

Le candidat adhérent doit remplir une demande d'adhésion, signé le règlement intérieur, et les 10 commandements de l'association et l'adresser à celle-ci, accompagnés d'un ou deux chèques de règlement (plus voir avec le trésorier) représentant le montant de la cotisation valable pour l'exercice en cours (plus justificatifs nécessaires si besoin). Le montant total de l'adhésion sera encaissé au plus tard le 01 janvier de l'année en cours.

L'acceptation de l'adhésion est donnée par le Bureau Directeur. En cas de décision de rejet de la candidature, le cas doit être soumis pour examen au Conseil d'Administration lors de la prochaine réunion de celui-ci. La décision est alors prise conformément aux règles de vote énoncées dans les statuts.

## **Article 6 : Cotisation et Adhésion**

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration dans le respect de la procédure de stabilité financière de l'Association.

Il est valable pour la période du 1er septembre au 31 août de chaque année (sans engagement du club à réaliser une activité de juillet à août).

Montant de la cotisation (tournois du lundi, Online, Friday et Deepstack):

- Nouveaux membres pour toutes prestations : 75€00 (à partir du 18 décembre 2017 adhésion en fonction de la date d'inscription)
- Anciens membres pour toutes prestations : 70€00 (à partir du 18 décembre 2017 adhésion en fonction de la date d'inscription)
- Membres hors tournois du lundi : 40€00

Les nouveaux membres se devront de payer leur cotisation dès leur deuxième participation, soit le lundi soir auprès d'un membre du bureau, soit en envoyant leur règlement par envoi postal à l'adresse indiquée en bas du bulletin d'inscription.

Les membres ayant adhéré au moins une fois à l'association dans les 3 précédentes années devront payer leur cotisation dès leur première participation.

Tout membre venant participer à un tournoi devra venir avec son bulletin d'inscription dûment rempli et signé, dès sa première participation en le remettant à un membre du bureau (*disponible sur le site internet de l'association*).

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.

## **Article 7 : Organisation des tournois**

L'association organise 3 types de tournois :

### **1 – Tournoi Hebdomadaire du lundi**

Inscriptions sur place entre 19h45 et 20h15.

Tirage des places à 20h15. Tout joueur n'étant pas inscrit à 20h16 **ne pourra participer au tournoi**

Démarrage du tournoi immédiatement après l'installation des joueurs, maximum 20h30.

Il est permis aux joueurs d'arriver en retard s'ils préviennent de ce retard. Lors de l'inscription de l'adhérent, au sein de l'association, un numéro de téléphone lui sera communiqué, sur lequel il pourra envoyer un SMS **avant 20h15, aucun appel téléphonique n'est accepté.**

Les membres qui ont annoncé leur retard peuvent arriver dans un délai de 45 mn après le début du tournoi, mais dans un souci de respect des autres joueurs, cela ne devra pas arriver trop souvent sans raison valable.

## **2 – Tournoi Mensuel (Programmé)**

*Tournoi du vendredi (Friday Night)*

Inscriptions sur place le vendredi soir à 19H15, tirage des places 19h45, début du tournoi 20h00.

Les règles des retards sont identiques à celles du tournoi du lundi soir, voir ci-dessus.

## **3 – Tournoi Online avec Winamax**

Des tournois online seront organisés avec la Room Winamax. Tous ces tournois se dérouleront le mardi soir (sauf modification émanant de la Room).

Des tournois spéciaux seront organisés dans l'année, les informations pour ces tournois seront communiquées au plus tard 1 semaine avant et un rappel sera effectué 48H avant le tournoi.

## **Article 8 : Droit d'image**

En participant à un tournoi organisé par le TPC, le joueur accepte et autorise la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle ou sous la forme de tous produits multimédias qui en seraient issus.

## **Article 9 : Ethique et Exclusion**

Chaque membre doit faire **preuve de fair-play et de convivialité** pendant les tournois.

Au cours des tournois organisé par le TPC, il est formellement interdit d'importer des consommations (boissons ou nourritures) achetées en dehors.

## **Règles de respect :**

- ✓ Les joueurs devront respecter les 10 commandements (*acceptés lors de son inscription et affiché dans la salle*)
- ✓ Un joueur qui critiquera ouvertement un autre joueur à sa table sur sa façon de jouer se verra exclu de la table durant un round
- ✓ Tout joueur éliminé d'une table ne devra en aucun cas s'asseoir à une table encore en jeu, il devra aussi se tenir au minimum à 1m derrière les joueurs en jeu autour d'une table
- ✓ Tout joueur rentrant dans la zone de jeu avec une boisson ou de la nourriture (hormis celles autorisées) se verra exclu de la table

Un membre peut être exclu pour non respect des règles suivantes :

- ✓ Enjeu financier
- ✓ Tricherie avéré
- ✓ Détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition
- ✓ Comportement dangereux
- ✓ Propos désobligeants envers les autres joueurs
- ✓ Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- ✓ Le fait d'avoir une attitude irrespectueuse envers les membres de l'association (ou des personnes participantes à un événement organisé par l'association)
- ✓ Comportement non conforme avec la loi
- ✓ Non respect des statuts, du règlement intérieur et des 10 commandements

Celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée comme cela est prévu dans l'article 7 des Statuts.

## **Article 10 : Démission – Décès – Disparition**

Le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple ou recommandée avec AR) sa décision au bureau.

Le membre actif n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai en accord avec le bureau sera considéré d'office comme démissionnaire.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire. En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Le règlement intérieur sera disponible dans les locaux de l'association.

Fait à Tours, le 01 septembre 2017